

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017, 18h30

Etaient présents : MM. Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD Bernard CABROL, Sophie CALVET, Isabelle CAYRAC, Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Marc NESEN, Jean-Paul RAYSSAC Florence RAULHAC Magali TERRAL.

Excusés : Patrick CALVET, Nicolas GALLIET, Olivier SOULIE

*Nicolas GALLIET donne pouvoir à Martine ALRAN REY
Olivier SOULIE donne pouvoir à Sonia DELECOULS*

Didier ALBERT a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017 a été approuvé par les membres du conseil.

DECISION DU MAIRE : signature marché mission SPS BCT pour les travaux de la salle polyvalente

Suite à la proposition du Bureau SOCOTEC France pour les missions SPS et BCT, dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, Madame le Maire informe les membres du conseil que la proposition de mission Coordinateur SPS pour un montant de 3 420 € HT et la proposition de mission BCT pour un montant H.T. de 5 460 € ont été validées et signées.

REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE SA PLACE PIETONNE DEMANDE DE SUBVENTIONS

La salle polyvalente de Cambon doit faire l'objet de travaux importants d'accessibilité et de mise aux normes énergétiques. Le conseil municipal a délibéré le 7 avril 2017 pour approuver l'opération et le tableau de financement. Ce projet a été intégré au Contrat Régional Unique de l'Albigeois.

Le Contrat Régional Unique a également un volet « Programme Espaces Publics », dont l'objectif est de contribuer au financement d'opérations d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics.

Il apparaît donc cohérent d'ajouter au programme susnommé le programme « réfection de la place piétonne » qui avait été voté lors du conseil municipal du 17 mai 2016. Cette réfection est en attente de la réalisation de la rénovation de la salle polyvalente.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous propose :

- de demander l'inscription de cette opération dans la programmation 2018 du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois,
- de demander l'inscription de cette opération au contrat de ruralité 2018,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes	3 000 €	Région Occitanie	64 500 €
Bureau contrôle et SPS	9 000 €	Département du Tarn	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	38 000 €	DETR	164 458 €
Travaux	380 000 €	Commune de Cambon	141 042 €
Réfection Place piétonne	40 000 €		
TOTAL	470 000 €		470 000 €

- de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la région Occitanie et du département du Tarn,
- d'autoriser madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le conseil municipal de Cambon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'opération « réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente » et « réfection de la place piétonne »

DECIDE de demander l'inscription de cette opération dans la programmation 2018 du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois,

DECIDE de demander l'inscription de cette opération au contrat de ruralité 2018,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la deuxième phase de l'opération « réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente de Cambon » et « réfection de la place piétonne » comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes	3 000 €	Région Occitanie	64 500 €
Bureau contrôle et SPS	9 000 €	Département du Tarn	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	38 000 €	DETR	164 458 €
Travaux	380 000 €	Commune de Cambon	141 042 €
Rénovation espace public	40 000 €		
TOTAL	470 000 €		470 000 €

CCAS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017,18H30

Etaient présents : MM. Michèle BIZOUARD, Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL, Sarah LAURENS, Jean Paul RAYSSAC .

Excusés : Patrick CALVET

Nombre de conseillers 6

En exercice : 6

Présents : 5

Excusés : 1

➤ **Mise en non-valeur CCAS**

Madame le Maire informe le CCAS que la trésorerie a envoyé une demande d'admission en non-valeur à la commune sur le budget CCAS pour une somme non recouvrée de 1€90 correspondant à une somme inférieure au seuil de poursuite. Il est proposé l'admission en non-valeur du titre émis relatif à cette créance afin de l'annuler.

➤ **Ecritures budgétaires**

Suite à la demande de mise en non-valeur sur le budget CCAS, il est nécessaire de faire les inscriptions budgétaires suivantes :

Fonctionnement article 604 :	- 1€90
Fonctionnement article 6541 :	+ 1€90

Pour : 5 voix

Contre : 0

Abstention : 0